



Assemblée générale

Distr. générale
21 août 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 52 b) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable: suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport récapitule les actions menées en vue d'appliquer la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Il retrace les efforts faits pour renforcer les mécanismes régionaux et ainsi mieux accompagner les programmes nationaux et les activités menées en faveur des petits États insulaires en développement par les organismes compétents des Nations Unies ainsi que par l'ensemble de la communauté internationale. Il traite aussi du premier examen de l'application de la Stratégie de Maurice fait dans le cadre de la Commission du développement durable.

* A/61/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Consultations de suivi pour renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice	4–8	3
III. Renforcer la structure régionale en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice	9–13	5
IV. Examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice par la Commission du développement durable	14–21	6
V. Intégration des préoccupations des petits États insulaires en développement dans les priorités du système des Nations Unies	22–49	9
VI. Appui international	50–56	16
VII. Conclusion	57–59	18

I. Introduction

1. Il faut rappeler que l'Assemblée générale, par sa résolution 59/311, avait fait sien le rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹, tenue à Maurice en janvier 2005, et souligné entre autres la nécessité d'être plus attentif à la mise en œuvre, notamment grâce à des efforts plus dynamiques de la part des gouvernements nationaux, à l'intégration des questions intéressant les petits États insulaires en développement dans les priorités des organismes compétents des Nations Unies, en augmentant le soutien régional à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et en encourageant les partenariats ainsi que le soutien de la société civile et de l'ensemble de la communauté internationale.

2. À cette fin, l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/194, demandait instamment aux gouvernements et à toutes les organisations internationales et régionales concernées, aux fonds, programmes, institutions spécialisées et commissions régionales des Nations Unies, aux institutions financières internationales, au Fonds pour l'environnement mondial, ainsi qu'aux autres organisations intergouvernementales et aux grands groupes, d'agir sans tarder pour assurer l'application effective et le suivi de la Déclaration de Maurice² et de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice³, y compris l'élaboration et l'exécution plus poussées de projets et programmes concrets. Elle a aussi encouragé les petits États insulaires en développement et leurs partenaires à procéder à de larges consultations, afin d'élaborer des projets et programmes concrets en vue de l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, notamment par des initiatives de partenariat.

3. Le présent rapport décrit les progrès accomplis dans la poursuite de l'application de la Stratégie de Maurice, conformément à la résolution 60/194. À cette fin, les organisations et les organismes compétents des Nations Unies, y compris les commissions régionales, les organisations intergouvernementales des petits États insulaires en développement, la société civile et les gouvernements des États Membres des Nations Unies, ont été consultés. Le rapport traite aussi du premier examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, fait par la Commission du développement durable à sa quatorzième session.

II. Consultations de suivi pour renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice

4. Trois réunions régionales de suivi ont eu lieu afin de déterminer la stratégie la plus efficace à adopter pour accorder une attention constante et systématique à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, en application de la résolution 59/311 de l'Assemblée générale. Ce sont :

- a) La Réunion régionale caraïbe à Saint-Kitts-et-Nevis, du 5 au 7 octobre 2005;
- b) La Réunion régionale du Pacifique au Samoa, du 17 au 19 octobre 2005;
- c) La Réunion régionale des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, tenue aux Seychelles, du 26 au 28 octobre 2005.

5. Ces réunions ont été organisées par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, en partenariat avec les organisations intergouvernementales régionales et les commissions régionales des trois régions des petits pays insulaires en développement, en tenant compte du rôle central que les organismes régionaux sont appelés à jouer pour accompagner les efforts à la fois nationaux et régionaux de ces pays dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Parmi les principaux partenaires régionaux, il y avait le siège sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), les secrétariats de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les secrétariats du Forum des îles du Pacifique et du Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement et de la Commission de l'océan Indien.

6. Ces réunions ont permis dans un premier temps d'examiner le programme mondial visant à mettre en application la Stratégie de Maurice, élaboré par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU en consultation avec les organisations et les organismes compétents du système des Nations Unies (voir A/60/401, annexe). Les petits États insulaires en développement ont également eu l'occasion de porter leur attention sur les domaines auxquels, selon la Stratégie de Maurice, les régions concernées doivent s'intéresser en priorité. On a beaucoup insisté sur la nécessité de mettre en place, ou alors de renforcer, les équipements régionaux permettant de mieux coordonner et accompagner les programmes nationaux et régionaux. On a mis en relief la nécessité d'élaborer des stratégies nationales de développement durable afin de mettre en place ces cadres nationaux intégrés et pluridisciplinaires permettant d'organiser et de suivre l'application de la Stratégie de Maurice. À cette occasion, les États Membres ont examiné des méthodes servant à intégrer de manière optimale dans leurs plates-formes nationales de développement durable d'autres cadres de développement majeurs, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

7. Le renforcement des capacités a été jugé primordial pour parvenir au développement durable dans les petits États insulaires en développement. L'accent a donc été mis sur l'enseignement, la formation et le renforcement institutionnel et on a souligné les bienfaits de la mise en commun des expériences et des savoir-faire entre les pays insulaires. L'utilité des partenariats entre les organismes publics, le secteur privé ainsi que les universités régionales et les institutions techniques qui se consacrent au renforcement des capacités a également été mise en relief. On a évoqué aussi la nécessité d'étudier sérieusement un mécanisme tendant à faciliter la mise en commun des pratiques exemplaires sur le plan régional et interrégional ainsi que l'intérêt que présentait toujours la mise en place d'un réseau d'experts, à l'aide du Programme d'assistance technique pour les petits États insulaires en développement. Les petits États insulaires en développement ont mis en relief les possibilités de renforcement de leurs capacités propres, et le point a été fait sur les progrès accomplis dans le parachèvement de la mise en place du Consortium des universités des petits États insulaires en développement.

8. Le Gouvernement italien a accueilli à Rome les 15 et 16 novembre 2005 une réunion interrégionale des petits États insulaires en développement, à laquelle ont participé des organisations régionales et des organismes compétents des Nations Unies. Il s'agissait de récapituler les débats et les propositions résultant des consultations régionales, en vue de dessiner une stratégie commune de mise en

œuvre de la Stratégie de Maurice, en consolidant les priorités et en mobilisant les organismes et organes compétents des Nations Unies afin d'intégrer les principales préoccupations des petits États insulaires en développement dans leurs programmes de travail respectifs. Ce rendez-vous a permis aussi un débat approfondi sur des questions qui intéressent ces pays. Une séance consacrée à la vulnérabilité et au renforcement de la résilience a servi à mettre en commun des pratiques exemplaires et des actions pratiques et stratégiques afin de prendre des mesures concernant l'adaptation aux changements climatiques, le domaine énergétique et la lutte contre les catastrophes naturelles. Abordant le thème du commerce et des investissements, les participants ont discuté de la diversification économique, du développement des très petites entreprises, du recensement des créneaux et de l'ouverture des marchés. Ils ont également évoqué la nécessité de développer le capital humain et les défis à relever en ce qui concerne le renforcement des capacités, la santé, l'enseignement, la jeunesse et les mécanismes de lutte contre la pauvreté. Les États Membres ont souligné l'importance des partenariats régionaux et de la coopération avec leurs partenaires du développement pour la bonne mise en œuvre de la Stratégie de Maurice.

III. Renforcer la structure régionale en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice

9. La désignation dans chacune des régions comportant des petits États insulaires en développement d'une institution ou d'un mécanisme institutionnel unique ayant la responsabilité première de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice a été l'une des questions abordées lors des réunions régionales de suivi et des consultations régionales ultérieures convoquées par les diverses organisations intergouvernementales régionales qui regroupent les petits États insulaires en développement. Tous ces pays ont montré qu'ils souhaitaient appliquer des stratégies régionales bien coordonnées pour accompagner la mise en œuvre à la fois régionale et nationale du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et, à cette fin, ils ont accompli des progrès pour ce qui est d'attribuer à des organisations régionales spécifiques la responsabilité de contrôler la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et de mobiliser des soutiens à l'échelon régional en faveur des gouvernements nationaux.

10. À la vingt et unième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC), qui s'est tenue à Port of Spain, les 16 et 17 janvier 2006, les États Membres caribéens ont convenu d'instituer un mécanisme de coordination régionale pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans les Caraïbes, où le Forum ministériel du CDCC aura vocation, à titre de Conseil des ministres, d'encadrer et de diriger les travaux du mécanisme, en collaboration avec les processus intergouvernementaux sous-régionaux existants; un comité consultatif technique sera créé pour aider le mécanisme de coordination régionale à coordonner et à contrôler la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans la sous-région des Caraïbes et un secrétariat sera mis en place au siège sous-régional pour les Caraïbes de la CEPALC avec des dispositions bien précises concernant le partage des responsabilités avec les secrétariats intergouvernementaux sous-régionaux et des dispositions idoines concernant la mise en commun des ressources.

11. Dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, les petits États insulaires en développement étudient encore les solutions en présence pour déterminer comment la Commission de l'Océan Indien pourrait le mieux piloter l'accompagnement de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Le principal obstacle, c'est qu'il y a pas identité parfaite entre les membres de la Commission et les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. Il a été convenu toutefois que la Commission assurera, à titre provisoire, des services techniques pour aider les petits États insulaires à mettre en œuvre la Stratégie de Maurice pendant que les consultations se poursuivent à l'échelon politique sur la nature et la portée d'un accord en bonne et due forme entre la Commission et le Groupe des petits États insulaires de cette région. La Commission apportera donc son concours dans des domaines tels que l'établissement de rapports techniques régionaux sur la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et des plans stratégiques nationaux de développement durable, la coordination des services de conseils techniques régionaux pour accompagner les initiatives nationales ainsi que dans le domaine de l'enseignement, de la formation et du renforcement des capacités.

12. Le Conseil des organisations régionales du Pacifique, par l'entremise de son Groupe de travail sur le développement durable, assumera la responsabilité générale de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans la région du Pacifique, en étroite consultation avec les missions permanentes à New York des pays du Forum des îles du Pacifique. En septembre 2005, la Réunion au Sommet du Forum des îles du Pacifique a adopté le Plan pour le Pacifique afin de favoriser, entre autres, la croissance économique, le développement durable, le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales, la bonne gouvernance et la sécurité. La mise en œuvre des objectifs du Plan pour le Pacifique a été mise en conformité avec la Stratégie de Maurice grâce au Groupe de travail sur le développement durable du Conseil des organisations régionales du Pacifique.

13. Lors des réunions de suivi régionales et interrégionales et des consultations régionales ultérieures convoquées par les organisations intergouvernementales régionales des petits États insulaires en développement, les États Membres se sont penchés, dans le cadre de la Stratégie de Maurice, sur les priorités surtout régionales et les préoccupations qui subsistent. Les trois régions ont mis au point des tableaux détaillés faisant ressortir ces priorités et indiquant des objectifs précis assortis d'activités permettant de les réaliser. Ils seront présentés de manière synthétique pour orienter et faciliter le développement de partenariats et renseigner sur les mesures d'accompagnement coordonnées du système des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale.

IV. Examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice par la Commission du développement durable

14. Il faut rappeler que la Commission du développement durable, à sa treizième session, a convenu de consacrer une journée, tous les deux ans, au suivi de l'application de la Stratégie de Maurice pendant ses sessions d'examen, c'est-à-dire de faire porter son effort sur l'ensemble thématique examiné par la Commission du développement durable à ce moment-là. La première de ces sessions d'examen

d'une durée d'une journée a eu lieu en 2006, pendant la quatorzième session de la Commission du développement durable, et à cette occasion une attention particulière a été accordée à l'évaluation des rapprochements qui peuvent être faits entre énergie et développement durable dans les petits États insulaires en développement, au développement industriel, à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques, à leur incidence sur la vulnérabilité propre aux petits États insulaires en développement.

15. À cette réunion, la Commission du développement durable a examiné les progrès accomplis par les petits États insulaires en développement soucieux de généraliser les services énergétiques, de les mettre à la portée de toutes les bourses, et d'encourager le développement industriel. La Commission s'est penchée sur des mesures destinées à favoriser les économies d'énergie à la fois pour les citoyens et dans des domaines très importants du développement industriel. Elle a concentré son attention aussi sur les initiatives menées par les petits États insulaires en développement dans la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Elle a également procédé à un examen du développement industriel dans les petits États insulaires en développement, en prenant en compte l'impact environnemental de ce développement et en mesurant les progrès accomplis dans la promotion de filières concurrentielles. Des informations ont été présentées sur l'état de l'application de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le contexte des efforts d'ordre général visant à renforcer les évaluations de vulnérabilité et le suivi ainsi que sur des mesures tendant à réduire la pollution atmosphérique, notamment par la promotion d'une plus grande efficacité dans les transports et d'une baisse de la consommation des véhicules.

16. Dans le cadre des discussions concernant les économies d'énergie, l'accessibilité des services énergétiques ainsi que la mise au point et la généralisation des technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables, les participants à la réunion ont soulevé un certain nombre de questions, notamment les difficultés que comportent certaines grandes orientations, telles que la privatisation, et leurs incidences sur l'efficacité et la rentabilité dans l'industrie énergétique, les avantages et les inconvénients de l'accroissement des synergies entre agriculture et politique énergétique avec, à titre d'exemple, l'expérience de Maurice sur la production d'énergie à partir de la bagasse, les succès et les difficultés de la mise au point de technologies faisant appel à des énergies renouvelables dans les petits États insulaires en développement. Il a été relevé qu'à l'heure où les prix du pétrole augmentent rapidement, la diversification énergétique est vitale. Des initiatives importantes dans les filières éolienne et solaire et la biomasse ainsi que dans la cogénération se sont révélées viables à l'issue d'essais, a-t-on signalé, dans les petits États insulaires en développement. Les discussions ont mis en relief le potentiel des biocarburants, tout en soulignant la nécessité de financements assortis de conditions favorables pour des études de faisabilité, de politiques locales d'accompagnement, d'un milieu propice au montage de projets, et d'une forte volonté politique sous-tendant leur mise en œuvre. Les organismes des Nations Unies sont appelés à accompagner les efforts visant à trouver des énergies de remplacement et à encourager les industries écologiques dans les petits États insulaires en développement. On a affirmé aussi que la coopération entre les petits États insulaires en développement était utile pour recenser les actions envisageables en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie.

17. Les débats ont souligné l'importance de l'accès aux informations sur les technologies qui pourraient être adaptées aux besoins divers des petits États insulaires en développement. Les partenariats avec le secteur privé et les organismes régionaux et internationaux ont été jugés utiles à cette fin. La nécessité d'un soutien international pour drainer des fonds vers les investissements dans le domaine énergétique a également été mise en relief.

18. Les débats sur les stratégies innovantes visant à impulser le développement industriel dans les petits États insulaires en développement ont porté sur les économies d'énergie dans l'industrie touristique, les synergies entre agriculture et tourisme ainsi que les technologies innovatrices propres à développer un tissu industriel local à l'aide de ressources indigènes dans les petits États insulaires en développement. Les participants ont évoqué le succès de l'utilisation de l'huile de coprah en remplacement du diesel dans certaines îles du Pacifique. Le recours à ce carburant à base d'huile de coprah et à l'énergie solaire dans des îles éloignées qui sont privées d'électricité a favorisé l'éclosion de très petites industries et entreprises, qui apportent des bienfaits aux localités et à l'économie. Les débats ont également mis en lumière l'utilité dans le développement rural de mieux articuler tourisme et agriculture. Le renforcement des capacités dans le domaine de la recherche, de la collecte et de l'analyse de données et d'autres stratégies qui permettraient de recenser avec précision les besoins en matière de développement feraient cruellement défaut, juge-t-on. On a encouragé le recours à des pôles d'excellence à ces fins et relevé que la coopération Sud-Sud pouvait y contribuer pour beaucoup.

19. Les débats sur les efforts visant à faire reculer la pollution atmosphérique et à encourager l'adaptation aux changements climatiques dans les petits États insulaires en développement ont mis en relief la vulnérabilité de ces pays aux changements et variations climatiques. On a relevé que les petits États insulaires en développement avaient d'ores et déjà commencé à prévoir des mesures d'adaptation et de renforcement de leur résistance dans leurs stratégies de développement durable, dans des domaines tels que l'agriculture, les assurances et la lutte contre les catastrophes. Parmi les initiatives d'adaptation en cours, il y avait la régionalisation des codes de la construction et de l'habitation et les stratégies de réduction des risques dans les assurances. Il a été jugé important aussi pour les petits États insulaires en développement de s'attacher à intégrer les stratégies d'adaptation dans la planification de leur développement durable. Les débats ont souligné l'importance de financer des études de faisabilité et de vulnérabilité en vue de l'élaboration de plans de viabilité énergétique et la nécessité d'envisager de manière collective la solidarité et la répartition des responsabilités en matière d'énergies renouvelables et de changements climatiques.

20. Les participants ont été heureux d'avoir l'occasion d'examiner les progrès des petits États insulaires en développement dans le contexte de l'ensemble des thèmes étudiés à la quatorzième session de la Commission du développement durable. La communauté internationale a ainsi pu prendre la mesure des réalisations, des obstacles qui se posent et du potentiel des petits États insulaires en développement à cet égard. Ces pays insulaires ont souligné combien il était important, pour continuer sous le signe du succès, de mobiliser des ressources et de rendre plus cohérent le concours prêté par les donateurs.

21. Il convient de noter aussi que le Département des affaires économiques et sociales, avec le concours du Gouvernement italien, est en train de réaliser un projet destiné à concourir à la définition de stratégies nationales de développement durable dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. Le Département a donc organisé un atelier en mai 2006, pendant la quatorzième session de la Commission du développement durable, afin de mesurer l'efficacité des stratégies nationales de développement durable dans la région du Pacifique, de mettre en commun des pratiques exemplaires et de convenir des étapes suivantes dans la mise en œuvre du projet. Ce projet se poursuit.

V. Intégration des préoccupations des petits États insulaires en développement dans les priorités du système des Nations Unies

22. Conformément à la résolution 59/311, un certain nombre d'organismes et organes des Nations Unies ont commencé à intégrer les préoccupations des petits États insulaires en développement dans leur programme de travail et à désigner des personnes référentes en la matière. Un récapitulatif des activités menées par les organismes compétents des Nations Unies pour mettre en œuvre la Stratégie de Maurice figure aux paragraphes 23 à 49 ci-après.

23. À sa huitième session ordinaire, tenue au Brésil en mars 2006, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a reconnu que les îles abritaient, eu égard à leur superficie, un nombre extraordinaire d'espèces endémiques et des écosystèmes uniques et a adopté un programme de travail relatif à la diversité biologique des îles, qui vise surtout à réduire considérablement la perte de biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà. Le programme de travail recense près de 50 actions prioritaires propres aux îles, visant à la sauvegarde et à la protection de la diversité biologique des îles, qui consistent notamment à permettre un accès favorisant la mise en commun des ressources générales des îles, à bien utiliser les savoirs traditionnels et à renforcer les capacités afin de protéger la diversité biologique des îles. Un agent chargé de la biodiversité des îles sera nommé sous peu et servira aussi de point de contact pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

24. La Conférence des Parties a reconnu, dans les orientations qu'elle a données au Fonds pour l'environnement mondial, la structure institutionnelle chargée du mécanisme financier de la Convention, les difficultés propres aux petits États insulaires en développement en ce qui concerne les capacités et l'accès. Elle a demandé au mécanisme de reconnaître le programme de travail sur la diversité biologique des îles et son importance pour les petits États insulaires en développement, d'apporter son concours à la mise en œuvre du programme et de simplifier davantage ses procédures de manière à prendre en compte la situation particulière des petits États insulaires en développement.

25. Au cours de la dernière année, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a continué à accompagner les efforts faits par les petits États insulaires en développement pour s'adapter aux changements climatiques. Le PNUE aide aussi les Fidji et les Îles Salomon à accroître la capacité d'adaptation dans les secteurs touristique et sanitaire. À la suite du tsunami de 2004, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution

due aux activités terrestres du PNUE a publié des principes directeurs relatifs à la remise en état et au redressement et organisé une réunion au Caire pour en débattre. En association avec le Gouvernement français, cet organisme aide certaines îles du Pacifique, à l'aide d'études de faisabilité, à définir des stratégies fondées sur le cycle de vie en matière de gestion des déchets. Le PNUE continue aussi à apporter un concours technique et financier à la gestion durable des ressources côtières, terrestres et marines.

26. Dans les Caraïbes, le PNUE élabore des propositions de projet visant à améliorer la gestion de l'assainissement et des eaux douces, tout en coordonnant l'évaluation des ressources solaires et éoliennes, pour laquelle il met au point une diversité d'outils en matière d'énergies renouvelables. Dans le domaine de la diversité biologique, le PNUE apporte un soutien au renforcement des capacités locales servant à protéger les espèces indigènes et les savoirs traditionnels, et ce, grâce à une collaboration avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales sur les projets destinés à protéger et à sauvegarder les espèces indigènes. Les petits États insulaires en développement de toutes les régions ont également participé aux activités du PNUE axées sur la formation professionnelle et le renforcement des capacités dans la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Le PNUE réalise aussi le Programme pour l'environnement des Caraïbes, encourage et favorise la coopération Sud-Sud dans l'application générale du Programme d'action et de la Stratégie de Maurice.

27. L'Organisation mondiale du tourisme est intervenue dans la région de l'Afrique, en actualisant le plan stratégique de développement touristique pour le Cap-Vert et en organisant un atelier régional aux Seychelles. Dans les Maldives, elle s'est attachée à mesurer les impacts du tsunami de 2004 et a parachevé un plan directeur touristique pour cet État Membre. Elle s'est efforcée aussi d'impulser le développement régional et le développement d'un tourisme durable dans un certain nombre de pays insulaires du Pacifique et elle a organisé une réunion d'assistance technique afin d'évaluer le compte satellite du tourisme des Fidji.

28. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continue de concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre initiale du programme d'action stratégique pour les pays insulaires du Pacifique au moyen du projet relatif aux eaux internationales. En collaboration avec des localités pilotes dans 14 pays insulaires du Pacifique, le projet s'efforce de trouver des moyens pratiques de renforcer la gestion de l'environnement dans trois domaines clefs, à savoir la pêche côtière, la réduction des déchets et la protection des eaux douces. Le PNUD apporte aussi son soutien pour faire aboutir la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique Centre et Ouest. Un projet de suivi du PNUD est en cours afin d'accompagner l'application de la Convention par les petits États insulaires en développement du Pacifique. Ce concours vise à mettre en place les cadres juridiques et les capacités dont les petits États insulaires en développement du Pacifique ont besoin pour réaliser des programmes de gestion. Un projet semblable est en chantier pour les Caraïbes.

29. Le PNUD apporte son concours à un certain nombre de petits États insulaires en développement, en particulier dans le Pacifique, pour traiter le problème des invasions d'espèces allogènes, et à plusieurs projets qui concernent les énergies renouvelables, les économies d'énergie et les changements climatiques dans les petits États insulaires en développement. Le projet de réduction des gaz à effet de

serre dans les îles du Pacifique au moyen d'énergies renouvelables vise à réduire le taux d'accroissement des émissions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation de combustibles fossiles dans les pays insulaires du Pacifique en levant les obstacles à la généralisation des technologies faisant appel à des énergies renouvelables. Le projet de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables dans les Caraïbes a pour vocation de supprimer les obstacles à l'utilisation des énergies renouvelables dans les Caraïbes. Des actions spécifiques pour surmonter ces obstacles qui tiennent aux politiques conduites, aux finances, aux capacités et aux mentalités permettront, estime-t-on, d'augmenter considérablement la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique de la région.

30. La stratégie du PNUD dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques concourt de manière spécifique à la définition et à la mise en œuvre de stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques grâce à un ensemble d'actions envisageables à court et à long terme. Le PNUD collabore avec un certain nombre de petits États insulaires en développement afin de trouver des fonds permettant de répondre aux priorités dans les domaines de la résistance des écosystèmes et du développement résistant au climat. En outre, il élabore des programmes d'action nationaux en la matière dans sept petits États insulaires en développement qui entrent dans la catégorie des pays les moins avancés. Ces programmes visent à construire les capacités qui permettront de répondre à des besoins impérieux et immédiats, de prendre en charge les coûts et de hiérarchiser les actions à venir en matière d'adaptation. Le PNUD met aussi en œuvre des projets qui permettront à 33 petits États insulaires en développement de parachever leur deuxième série de communications prévue par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

31. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel apporte son concours à des projets qui concernent les énergies durables. Il y a notamment une initiative mondiale pour la viabilité énergétique des îles, destinée à impulser la production d'énergies durables et à réduire la dépendance à l'égard de combustibles fossiles importés à la Dominique, à la Grenade, à Sainte-Lucie et à Saint-Kitts-et-Nevis. Dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a noué un partenariat avec le Gouvernement maldivien afin d'installer deux centres socioculturels locaux fonctionnant à l'aide d'énergie renouvelable, qui assureront divers services sociaux.

32. Par l'entremise de la Commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a concouru au parachèvement du premier volet du Système mondial d'observation de l'océan et a vu l'achèvement de plus de 56 % du système d'observation de l'océan *in situ*. Afin de mieux lutter contre les catastrophes naturelles, l'UNESCO s'est attachée à renforcer le Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien et a préparé diverses documentations pédagogiques pour améliorer la préparation des moyens de secours.

33. Au moyen de son Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables, l'UNESCO a entrepris un certain nombre de projets concrets dans le domaine énergétique, par exemple l'installation de systèmes photovoltaïques à la Barbade et une assistance technique pour la connexion d'éoliennes au réseau à Nioué. L'UNESCO soutient aussi la participation de petits

États insulaires en développement à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et au Réseau mondial de réserves de la biosphère. Le Comité du patrimoine mondial a approuvé il y a peu de temps un programme du Patrimoine mondial pour les petits États insulaires en développement.

34. Dans son action en faveur de la jeunesse, l'UNESCO, notamment au moyen du projet régional caribéen « Youth PATH », fait appel au tourisme patrimonial, en plus de l'enseignement, pour autonomiser les jeunes. Des efforts tout aussi vitaux visent à informer et à orienter les jeunes et les adultes en matière de VIH/sida et de santé. Dans le domaine culturel, l'UNESCO a tenu des réunions régionales pour promouvoir la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et relève que des chefs-d'œuvre de Cuba, de la République dominicaine, de la Jamaïque, des Tonga et de Vanuatu ont été parmi les premiers à être proclamés Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité.

35. L'UNESCO apporte son concours à diverses initiatives tendant à améliorer les transports et les communications dans les petits États insulaires en développement. Le Programme international pour le développement de la communication a fait éclore 19 projets, totalisant 497 000 dollars, dans les petits États insulaires en développement. Il y a notamment des projets sur la réforme du droit des organes de presse au Cap-Vert, les programmes de radio communautaire au Timor-Leste et une formation à la salle de rédaction numérique à Radio St. Lucia. L'UNESCO apporte aussi sa contribution au montage de projets de centres multimédias locaux pilotes à la Barbade, à Cuba, en Jamaïque et à la Trinité-et-Tobago, ainsi qu'un projet de mise au point de technologies de l'information et des communications intitulé « People first network project », qui favorise la consolidation de la paix dans les Îles Salomon. L'UNESCO a récemment apporté une contribution à l'Université des Indes occidentales afin de soutenir le développement de l'initiative du Consortium des universités des petits États insulaires en développement.

36. La CEPALC s'est attachée à réaliser plusieurs volets de la Stratégie de Maurice au moyen du programme de travail du Comité de développement et de coopération des Caraïbes. Pour l'exercice biennal 2006-2007, plusieurs activités sont prévues, notamment une réunion des experts pour examiner l'impact budgétaire de la libéralisation du commerce dans les économies des Caraïbes, une réunion de haut niveau des instances caribéennes chargées de la gestion des ressources en eau, une étude sur les énergies renouvelables et le développement durable dans les petits États insulaires en développement dans les Caraïbes, une étude sur la vulnérabilité sociale dans les petits États insulaires en développement dans les Caraïbes et une étude sur les perspectives des économies caribéennes axées sur le tourisme.

37. Le secrétariat du Comité de développement et de coopération des Caraïbes aide les pays membres à se préparer aux catastrophes naturelles et écologiques qui surviennent dans la région et à lutter contre elles. La méthode créée et peaufinée par la CEPALC pour mesurer l'impact économique et social de ces catastrophes est un outil essentiel pour les interventions après les cyclones, les pluies torrentielles, les séismes, les activités volcaniques, et d'autres phénomènes naturels qui menacent ces pays. Le Comité de développement et de coopération des Caraïbes s'est attaché tout particulièrement à donner suite à une résolution sur la mer des Caraïbes et, dans ce contexte, a réalisé l'évaluation permanente de l'écosystème marin des Caraïbes, à l'échelle sous-régionale, qui se fonde sur l'Évaluation écosystémique régionale

menée à l'échelon mondial par la PNUE. Cette évaluation sert à collecter des informations sur la mer des Caraïbes, de tous les secteurs dans les Caraïbes et hors des Caraïbes. Se fondant sur les informations qui sont remontées, l'évaluation donnera une indication de l'importance de la mer des Caraïbes pour la région et donnera encore plus de poids à la logique qui sous-tend la préservation de cette mer.

38. Le secrétariat du Comité de développement et de coopération des Caraïbes a réalisé une étude sur l'analyse des évolutions dans les échanges commerciaux et de la progression des négociations commerciales bilatérales et multilatérales. En voici quelques documents clefs :

a) « *The Cotonou Agreement: selected issues, effects and implications for Caribbean economies* » (L'Accord de Cotonou : quelques dossiers, effets et incidences sur les économies des Caraïbes). Le rapport a fait l'objet d'une discussion à la réunion du groupe d'experts sur l'état des relations commerciales entre l'Union européenne et les Caraïbes dans le cadre de l'Accord de Cotonou, qui s'est tenue à Port of Spain les 8 et 9 décembre 2005;

b) « *Free trade and the development of sustainable agriculture in the Caribbean* » (Libre-échange et développement d'une agriculture raisonnée dans les Caraïbes). Cette étude porte sur les solutions en présence pour les pays des Caraïbes qui s'efforcent de développer leur secteur agricole, compte tenu des mutations de l'économie internationale. Elle donne aux responsables politiques des outils pour mettre en place un soutien institutionnel, en faveur notamment des petits agriculteurs;

c) « *Restructuring Caribbean industries to meet the challenges of trade liberalization* » (Restructurer les industries des Caraïbes pour relever les défis que pose la libéralisation des échanges). Ce document traite de l'évolution des accords commerciaux entre les pays des Caraïbes et les grands pays industrialisés en ce qui concerne les industries agricoles traditionnelles et propose des stratégies pour pérenniser ces industries.

39. Le secrétariat de la CARICOM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'efforcent d'améliorer la coordination régionale dans le secteur agricole à l'aide de méthodes régionales perfectionnées en matière de sécurité alimentaire. Le secrétariat et la FAO organiseront un rendez-vous dans les Caraïbes en 2006 pour mobiliser des ressources.

40. Un accord sur la coopération dans la surveillance hydrométéorologique, la prévention des catastrophes naturelles et les dispositifs d'alerte a été signé entre le secrétariat de la CARICOM et le Gouvernement italien en avril 2006 pour lancer une étude de faisabilité en vue de la création d'un système de surveillance hydrométéorologique moderne dans les Caraïbes. Parmi les autres initiatives importantes en cours, il y a la création du Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques, le projet de généralisation de l'adaptation aux changements climatiques, le projet intégrant la gestion des bassins versants et des littoraux dans les petits États insulaires en développement dans les Caraïbes, le projet de gestion des déchets des Caraïbes orientales, le Programme de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables dans les Caraïbes, le Partenariat mondial pour l'eau dans les Caraïbes et le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes.⁴

41. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) continue d'apporter un soutien actif à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, notamment en ce qui concerne la radiation de la catégorie des pays les moins avancés, la mondialisation et la libéralisation des échanges⁵, ainsi que le commerce et les finances⁶. Les actions de la CNUCED visaient à accroître la capacité des petits États insulaires en développement de trouver de nouveaux débouchés économiques et d'éviter d'être marginalisés par la mondialisation. Elles consistent à effectuer des recherches et des études, à donner des orientations générales et à apporter un concours technique aux petits États insulaires en développement, notamment des stratégies pour assurer une transition sans heurt à ceux qui seront bientôt radiés de la catégorie des pays les moins avancés et qui conduiront des politiques relatives au commerce et aux investissements.

42. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est associée de près aux travaux du Comité des politiques de développement et du Conseil économique et social pour mesurer et analyser la vulnérabilité économique des pays en développement en général, et des petits États insulaires en développement en particulier. Ces travaux ont abouti en 2000 à l'intégration d'un indice de vulnérabilité économique dans la méthode servant à réviser la liste des pays les moins avancés. L'indice a été enrichi en 2005 en prévision de la révision triennale de 2006 de la liste. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a également transmis au Comité des politiques de développement un descriptif de vulnérabilité du Samoa, un pays qui réunit les conditions pour être radié de la liste des pays les moins avancés. Conformément au chapitre XII de la Stratégie de Maurice, la CNUCED aide les pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies pour effectuer une transition sans heurt à la suite de cette radiation (par exemple le Cap-Vert et les Maldives).

43. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a également maintenu sa proposition de réforme de la règle applicable en matière de radiation, renforçant par là l'importance du paragraphe 64 de la Stratégie de Maurice⁴ où il est préconisé de mieux prendre en compte la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de la révision périodique de la liste des pays les moins avancés. Le projet de réforme émanant de la CNUCED ferait de la vulnérabilité économique un critère *sine qua non* de la règle applicable actuellement en matière de radiation. Selon cette réforme, que plusieurs États membres ont appelée de leurs vœux, la radiation de la liste des pays les moins avancés ne serait recommandée pour aucun pays jugé très vulnérable sur le plan économique (c'est-à-dire n'ayant pas atteint le seuil de radiation au regard de l'indice de vulnérabilité économique), quels que soient les résultats obtenus en ce qui concerne les deux autres critères (faiblesse des revenus et du capital humain).

44. Depuis le début de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, la CNUCED a continué aussi à se servir de l'indice de vulnérabilité économique et de quelques-uns de ses composants pour mettre en relief la vulnérabilité économique des petits États insulaires en développement et accréditer davantage l'idée que l'Organisation mondiale du commerce doit accorder une attention particulière à ces pays. Les petits États insulaires en développement seraient 34 % plus vulnérables sur le plan économique que les autres pays en développement, du fait surtout des catastrophes naturelles et de la concentration de leurs exportations.

45. Depuis la Déclaration ministérielle de Doha de novembre 2001, par laquelle l'Organisation mondiale du commerce a institué le Programme de travail sur les petites économies, la CNUCED aide les petits États insulaires en développement qui sont membres de l'Organisation mondiale du commerce à communiquer des concepts, des politiques et des statistiques qui les intéressent dans le cadre de leurs entretiens avec d'autres membres de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne des propositions conduisant à des concessions précises au sein du système commercial multilatéral. La CNUCED a notamment souligné l'importance de l'indice de vulnérabilité économique pour les négociations dans le cadre du programme de travail, s'agissant là d'un outil statistique servant à démontrer la vulnérabilité commerciale des petits États insulaires en développement.

46. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a continué aussi à apporter un concours important à plusieurs petits États insulaires en développement qui sont en voie d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Dans le concours qui est apporté à ces pays, une attention particulière est accordée au rapport important entre les stratégies sectorielles de développement et les offres nationales qui se négocient avec les membres, notamment dans le domaine du commerce des services.

47. Le Comité du commerce et du développement de l'Organisation mondiale du commerce étudie de près trois propositions émanant d'un groupe de petits pays, notamment des petits États insulaires en développement, visant à faire reconnaître le droit des membres à désigner des organismes régionaux afin de les aider dans la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. En décembre 2005, la sixième Conférence ministérielle a prescrit de poursuivre le suivi des propositions émanant des petits pays, afin de trouver des réponses à leurs préoccupations commerciales avant décembre 2006.

48. La Stratégie de Maurice a été inscrite dans le programme de travail du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Un point de contact pour les petits États insulaires en développement a été créé et la Stratégie a été publiée en version de poche. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a soutenu la participation des petits États insulaires en développement à diverses manifestations régionales ou parrainées par les Nations Unies et a encouragé les institutions financières internationales à être le fer de lance de programmes d'assurance pour les petits États insulaires en développement sujets à des catastrophes et à jouer un rôle élargi dans le financement de la mise en œuvre de la Stratégie. L'organisme a aussi collaboré avec le PNUD et la CESAP pour mettre en place des communications par satellite en faveur des petits États insulaires en développement du Pacifique.

49. L'Union internationale des télécommunications a également créé un point de contact pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice au moyen de son programme pour les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les télécommunications d'urgence. Un mécanisme d'acheminement de l'aide a été créé pour les domaines prioritaires suivants : accès

universel, remise en état et reconstruction des équipements de télécommunications dans les pays ayant des besoins particuliers et télécommunications d'urgence.

VI. Appui international

50. L'Agence canadienne de développement international appuie la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, notamment dans la région des Caraïbes. Avec l'aide de l'Agence, les pays des Caraïbes affinent les plans de réaction en cas de catastrophe avec les entités nationales chargées de l'organisation des opérations d'urgence dans la région. En ce qui concerne le commerce, l'Agence appuie le Fonds de soutien ponctuel à la politique commerciale régionale, le programme pour la bonne santé économique et le projet de l'Organisation des États des Caraïbes orientales relatif aux politiques commerciales. Ces projets visent à renforcer les capacités, l'intégration des marchés régionaux, l'élaboration de politiques commerciales et les ajustements économiques. L'Agence apporte également son concours au développement des entreprises privées et offre un appui technique, généralement par l'intermédiaire des mêmes filières.

51. L'Agence donne suite aux demandes concernant l'amélioration de l'éducation dans les petits États insulaires en développement dans le cadre de trois grands projets : le programme de formation des enseignants du primaire au Guyana, qui vise à former des enseignants qualifiés et à améliorer le niveau d'instruction de la population autochtone; le programme d'enseignement et de développement du jeune enfant à la Jamaïque, exécuté parallèlement au programme de l'UNICEF dans le pays, qui met l'accent sur l'accès des enfants à l'éducation, sur la qualité de l'éducation qui leur est proposée et sur le développement des enfants, notamment parmi les groupes vulnérables; le Fonds pour la santé et l'éducation en Haïti, qui porte sur l'accès à des services de qualité dans le domaine de l'éducation de base, des programmes scolaires et des ressources universitaires.

52. Ces deux dernières années, la Chine a organisé un atelier de formation technique consacré à l'agriculture tropicale et un séminaire international sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Chaque année, elle accueille dans ses établissements d'enseignement supérieur près de 170 étudiants originaires de petits États insulaires en développement. Dans le domaine de la santé, la Chine a envoyé des équipes médicales pour appuyer la formation du personnel de santé au Cap-Vert, aux Comores, en Guinée-Bissau, au Guyana, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Seychelles, à Vanuatu et au Timor Leste. Elle a récemment annoncé le versement de 50 millions de dollars à l'Organisation du tourisme dans le Pacifique Sud et a participé au Forum de coopération Chine-États insulaires du Pacifique pour le développement économique, qui s'est tenu aux Fidji en avril 2006.

53. L'Australie apporte son soutien à des projets qui visent à réduire la vulnérabilité et à améliorer la capacité d'adaptation des États insulaires du Pacifique. Les activités comprennent un programme de suivi à long terme du niveau des mers, le financement d'une initiative de réduction de la vulnérabilité et de renforcement des capacités d'adaptation, et une aide au projet d'amélioration des prévisions météorologiques. L'Australie joue également un rôle de chef de file, en partenariat avec les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les organisations de la société civile, pour renforcer les systèmes d'alerte aux

tsunamis dans les océans Pacifique et Indien, améliorer la préparation en prévision des catastrophes et renforcer les capacités.

54. Le programme australien de protection de l'environnement et du patrimoine a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance environnementale et la gestion de la diversité biologique et de fournir une aide technique dans la région. Les ingénieurs écologues australiens ont recensé et collecté tous les polluants organiques persistants connus dans 13 États insulaires du Pacifique. L'Australie continue d'appuyer le développement de la pêche dans le cadre de programmes d'assistance bilatérale et régionale, et l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) met au point une stratégie pour la pêche et le développement dans le Pacifique.

55. Dans le domaine de la santé, le secrétariat de la Communauté du Pacifique, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF participent au programme par lequel l'Australie débloque des fonds pour les activités suivantes : préparation en prévision d'une pandémie, enquêtes sanitaires, programme de lutte contre la tuberculose, lutte contre le VIH/sida, lutte contre le paludisme et autres programmes de santé. L'eau et la santé sont étroitement liées et AusAID, en coopération avec la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées et l'OMS, s'associe à l'établissement de plans d'amélioration de la salubrité de l'eau et aide Tuvalu à moderniser ses réseaux d'approvisionnement en eau. L'Australie finance également, à hauteur de 1,8 million de dollars australiens, les initiatives menées par la Commission dans le domaine de l'énergie. Elle appuie en outre la mise en œuvre de l'étude sur les transports régionaux dans le Pacifique et a créé à cette fin un fonds d'appui technique pour les transports.

56. Le Mexique a appuyé les petits États insulaires en développement dans le domaine de l'éducation au moyen de programmes de bourses. Il apporte également son concours à un certain nombre d'initiatives régionales concernant les pays des Caraïbes, dans le cadre notamment de deux cours intensifs sur le VIH/sida consacrés au suivi, à la prévention et aux soins, d'ateliers internationaux destinés aux professeurs enseignant l'espagnol comme deuxième langue, d'ateliers sur les techniques de négociation des traités commerciaux, et d'ateliers internationaux destinés à familiariser les participants aux questions de protocole et de conduite lors de négociations et conférences internationales. Le Gouvernement mexicain a également participé à de multiples projets de renforcement des capacités techniques, à des activités de coopération Sud-Sud et à des initiatives de partage des connaissances entre experts originaires du Mexique et des petits États insulaires en développement et en a lui-même organisés. Des spécialistes mexicains ont tenu des consultations et échangé des données d'expérience avec des représentants des petits États insulaires en développement dans des domaines tels que la diversification agricole, les engrais verts, l'irrigation, le tourisme durable, l'hydrologie, les cartes de navigation et le développement de l'artisanat.

VIII. Conclusion

57. La plupart des activités entreprises dans le prolongement de la Réunion internationale ont porté sur la création de cadres d'action afin de jeter les fondements et de définir les orientations de programmes de nature à faciliter la mise en œuvre efficace de la Stratégie de Maurice. Les petits États insulaires en développement sont désormais prêts, aussi bien à l'échelon national qu'au niveau régional, à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de façon plus coordonnée, avec l'appui de la communauté internationale.

58. À cette fin, le Département des affaires économiques et sociales s'attachera à mettre en place les moyens de promouvoir l'apport d'un appui cohérent par l'ensemble des organismes des Nations Unies par l'intermédiaire d'un mécanisme consultatif interinstitutionnel. On s'intéressera également à une stratégie de mobilisation des ressources et à la promotion d'initiatives en partenariat. Il faudra également renforcer le rôle joué par la société civile dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. On envisage également d'encourager une plus grande participation des milieux universitaires et du secteur privé.

59. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités aussi bien techniques qu'institutionnelles dans les petits États insulaires en développement. À cette fin, le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales se concentrera sur son programme de revitalisation et de renforcement du réseau mondial d'information sur les petits États insulaires en développement, et redynamisera et mettra en œuvre des programmes tels que le programme d'assistance technique aux petits États insulaires en développement afin de transmettre l'information et les pratiques de référence plus efficacement entre les petits États insulaires en développement. Le Département des affaires économiques et sociales continuera à mettre l'accent sur l'appui à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable dans tous les petits États insulaires en développement en tant que première étape intégrale pour promouvoir une politique de développement durable pluridisciplinaire et coordonnée dans ces pays. Les travaux sur le projet de stratégie nationale de développement durable dans le Pacifique se poursuivront et l'on continuera d'œuvrer au lancement d'un projet analogue dans les Caraïbes. À cet égard, l'appui de la communauté internationale sera très apprécié.

Notes

¹ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis, Maurice, 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.11.A.4 et rectificatif).

² *Ibid.*, chap. I, résolution 1, annexe I.

³ *Ibid.*, annexe II.

⁴ A/CONF. 207/II, chap. XII.

⁵ *Ibid.*, chap. XIII.

⁶ *Ibid.*, chap. XX, section D.